

Les comprendre | Les gérer | Les préserver



AGRICULTURES & PAYSAGES



Créé en 2004 à l'initiative de la profession agricole et les services de l'État, le Groupe de Travail Urbanisme et Agriculture de l'Hérault s'est donné 2 missions :

- Être un lieu de réflexion et de propositions, adaptées aux réalités et aux contraintes locales, concernant l'aménagement et la gestion des territoires ruraux de l'Hérault.
- Produire, proposer et diffuser des documents sur la base de points de vue partagés, sur les thématiques abordées en lien avec l'agriculture, l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Le GTUA repose sur 3 collèges permanents des membres fondateurs dont la profession agricole (Chambre d'agriculture, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles et Jeunes Agriculteurs de l'Hérault), les services de l'État (Direction Départementale des Territoires et de

la Mer et Préfecture de l'Hérault) et les collectivités locales (Conseil Départemental et Association des Maires de l'Hérault) ; associe régulièrement différents experts tels que la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, l'Unité Mixte de Recherche Innovation, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement et invite ponctuellement des collectivités locales, des intervenants spécialisés (ex : Pays, Conservatoire du littoral, Hérault tourisme...).

Pionnier de la concertation institutionnelle en France, le GTUA est aujourd'hui reconnu comme référence auprès des acteurs de l'aménagement rural et des collectivités du département, notamment par la production de ses documents.

PAYSAGES & AGRICULTURES

Sommaire

- 2 Quelles clés d'entrée pour lire vos paysages ?
- 4 Les ensembles paysagers de l'Hérault
- 6 Le paysage, support de développement de votre territoire ?
- 8 Comment réussir la préservation de vos paysages ?
- 10 Vos partenaires paysages et développement



Les paysages de l'Hérault constituent l'une de ses principales richesses. Celle-ci ne se réduit pas aux grands sites emblématiques du Canal du Midi, de Saint Guilhem-le-Désert, du Salagou ou du Cirque de Navacelles, mais aussi et surtout aux paysages variés qui s'étalent tout au long de la pente des montagnes et des causses à la Méditerranée.

Ces paysages contribuent à l'identité de notre département et sont un atout pour les territoires comme cadre de vie, comme image de marque au service du développement économique. Les agriculteurs apportent une contribution importante dans la protection, la gestion et la création de paysages contemporains de qualité. Par une présence renforcée dans les territoires et des pratiques respectueuses de l'environnement, les exploitants sont appelés à poursuivre ce rôle au sein de nos campagnes.

L'Etat garantit la prise en compte des paysages à travers sa politique menée par ses différents services (DDTM, DREAL et DRAC) et en particulier celles relatives à l'urbanisme, la gestion des sites et du patrimoine culturel et environnemental. Un travail partenarial est nécessaire avec les collectivités, les acteurs économiques, les associations, pour aboutir à des réalisations concrètes.

Cette plaquette "Agricultures et Paysages" élaborée par le GTUA et en collaboration avec la Chambre d'agriculture, est une illustration de cette démarche.

Pierre de Bousquet,
Préfet de l'Hérault



Initialement portés sur des critères essentiellement esthétiques, les questionnements du début du 20^{ème} siècle sur la protection des paysages privilégièrent les sites prestigieux. Aujourd'hui, le sujet du paysage s'est ouvert au monde rural et s'est développé grâce à une large appropriation de différents acteurs. Cette universalité du paysage, le monde agricole l'a fait sienne depuis longtemps, comme l'attestent les nombreuses démarches de valorisation économique des terroirs et de savoir-faire des exploitations.

En partenariat avec l'Etat, la Chambre d'agriculture de l'Hérault préconise depuis plus de 10 ans au sein du GTUA, la nécessité d'une gestion partagée de l'espace avec les collectivités locales. Support de développement économique et touristique des espaces ruraux, l'agriculture constitue un apport bénéfique incontestable dans l'attractivité des territoires. Elle est aussi la garante de la qualité du cadre de vie des habitants. Pour jouer pleinement ce rôle, il est fondamental de relever les défis de l'étalement urbain, de la fermeture des espaces et du maintien de la biodiversité.

Cela passe nécessairement par la prise en compte de l'agriculture dans toute sa dimension et ses enjeux, par l'offre de conditions optimales de sa viabilité économique et sa traduction dans des politiques de gestion durable des territoires.

L'ensemble de ces préoccupations se rejoignent dans les différentes approches sur le paysage. C'est un enjeu considérable pour nos territoires qui mérite d'être pleinement abordé. Il est l'affaire de tous les acteurs territoriaux. Des leviers existent, c'est l'objet de cette plaquette.

Jérôme Despey,
Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault



Quelles clés d'entrée pour lire vos paysages ?

Définie par la Convention Européenne du Paysage ratifiée en 2007 par la France : "partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations", le paysage est le résultat de la rencontre entre un regard et un espace.

LE PAYSAGE, COMPOSANTE FORTE DE L'IDENTITÉ TERRITORIALE

Un paysage se caractérise par l'interaction de l'homme avec la topographie, la géologie, l'hydrographie et le climat. Ces contraintes physiques ont grandement déterminé l'organisation spatiale des territoires (lieux d'habitat, usages).

L'intérêt d'un paysage réside essentiellement dans sa cohérence avec la logique souvent multiséculaire des sites. Fréquemment employés en références à un lieu, un territoire ou un terroir, les paysages véhiculent des valeurs identitaires et fédératrices.

DÉFINIR LES PAYSAGES À PRÉSERVER, FACILE ?

La notion de beauté d'un paysage varie selon les acteurs et la rend par conséquent très subjective. Un paysage sera différemment apprécié par un agriculteur, un chasseur, un randonneur, un naturaliste ou un amateur de tourisme motorisé... Comment répondre aux exigences en matière de paysage, alors que les attentes sociales sont si diverses ?

Il s'agit de sélectionner des informations dans le paysage pour mieux le comprendre. Ce qui nécessite une approche multi-échelles : ensembles paysagers/ unités géographiques/ espaces urbanisés/ entrées de ville/ à la parcelle. Cette lecture du paysage se complète in-situ depuis des points de vue, mais aussi à l'aide de photos et de plans.

Retrouvez votre ensemble paysager et ses caractéristiques : p.5



40% de l'Hérault à vocation agricole

Les collectivités locales sont régulièrement amenées à gérer des espaces non urbanisés, souvent très étendus. La gestion des espaces agricoles concerne désormais l'ensemble de la population. Outre sa valeur productive première, l'espace agricole répond à des usages et des valeurs multiples : zones de respirations entre les pôles urbanisés, espaces garants de la biodiversité, lieux de loisirs...

SPÉCIFICITÉS DES PAYSAGES AGRICOLES

La résultante d'une activité économique

Les espaces agricoles à la différence des espaces naturels (bois, garrigues, zones humides...), sont l'expression directe de la main de l'homme sur le territoire.

Le paysage est ainsi façonné par une activité économique, révélatrice d'une certaine dynamique agricole. De ce fait, l'agriculture joue un rôle majeur sur les paysages et conditionne les usages environnementaux et sociétaux des autres acteurs

sur cet espace. D'où l'importance d'inclure dans une analyse paysagère, le poids de l'économie agricole et la valeur des terres agricoles en tant qu'outil de travail.

L'agriculture, génératrice des paysages et de leur mise en valeur

Les agriculteurs contribuent largement à l'évolution du paysage rural, consciemment ou non. L'activité agricole permet par la nécessité de ses usages d'entretenir des chemins, des haies et par la saisonnalité des cultures, alimente la diversité de la palette de couleurs des sites. Mais surtout, grâce

aux logiques d'organisation des cultures et de son patrimoine vernaculaire (ex: terrasses, systèmes d'irrigation, murets), l'agriculture permet d'offrir des perspectives visuelles et de valoriser les sites.

L'influence de la viticulture dans l'Hérault

Par son caractère pérenne, la culture de la vigne domine et influence largement le paysage agricole des plaines héraultaises et des coteaux. Des spécificités sont toutefois à relever selon les territoires, liées à la diversification des cultures ou le développement du pastoralisme.

EN CHIFFRE



VITICULTURE

85.900 hectares
48%
de la surface agricole

EN CHIFFRE



ELEVAGE

65.600 hectares
37%
de la surface agricole

EN CHIFFRE



GRANDES CULTURES

21.500 hectares
12%
de la surface agricole

EN CHIFFRE



ARBORICULTURE

3.300 hectares
2%
de la surface agricole

EN CHIFFRE

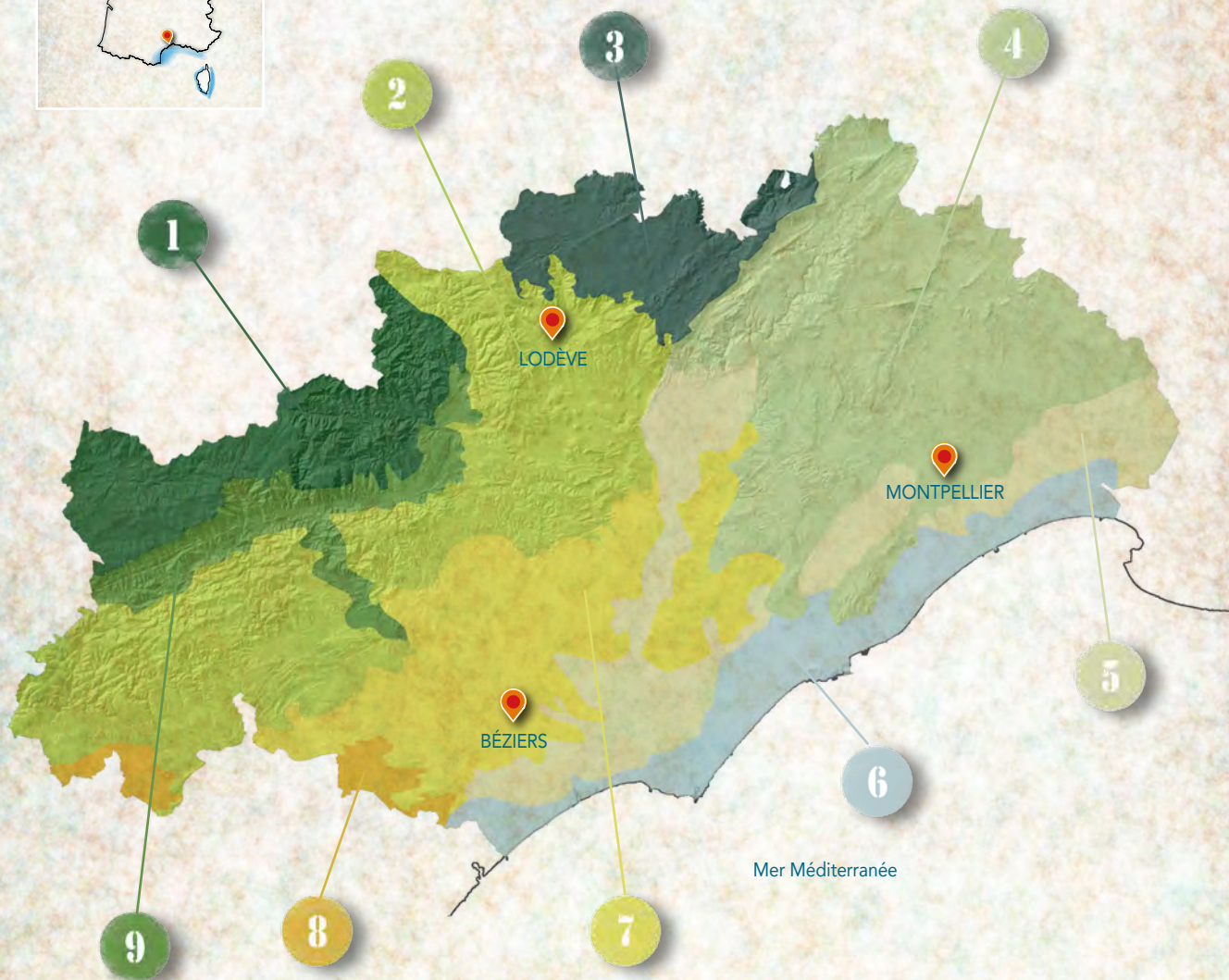


MARAICHAGE

1.900 hectares
1%
de la surface agricole

Agreste 2010
(Surface Agricole Utilisée)

Les ensembles paysagers de l'Hérault



1
BORDURE MÉRIDIONALE DE LA MONTAGNE NOIRE



4
LES GARRIGUES



7
LES COLLINES DU BITERROIS ET DE L'HÉRAULT



2

LES CONTREFORTS DES CAUSSES ET DE LA MONTAGNE NOIRE



3

LES GRANDS CAUSSES ET SES GORGES



5

LES PLAINES DE L'HÉRAULT



6

LE LITTORAL ET SES ÉTANGS



8

LA BASSE PLAINE DE L'AUDE



9

LES VALLÉES DU JAUR ET DE L'ORB

LES UNITÉS PAYSAGÈRES :

1 3 unités : Monts d'Orb ; Montagne du Caroux et de l'Espinouse ; Hauts-plateaux de l'Espinouse, du Somail et Vallée de l'Agout.

2 5 unités : Vignes et garrigues Minervois et St Chinianaises ; Avants-monts et ses pentes ; Creuset du Salagou ; L'Escandorgue ; La Lergue et contreforts des Causses du Larzac.

3 2 unités : Gorges de la Vis ; Causses du Larzac.

4 6 unités : Gorges d'Hérault, vallée de la Buège et leurs causses ; Causse de l'Hortus ; Plaines et garrigues de St Martin de Londres et St Mathieu de Treviers ; Bois, Garrigues du Pic St Loup, d'Aumelas et Collines en rive droite du Vidourle.

5 4 unités : Plaines de Lunel-Mauguio, entre lagunes et reliefs des garrigues ; Plaines des fleuves Hérault de Canet à Pèzenas et d'Orb et du Libron ; Massif de la Gardiole.

6 3 unités : Le cordon sableux du littoral et lagunes du delta de Camargue au Mont Saint Clair ; Le bassin de Thau et son lido ; Les débouchés de l'Hérault, du Libron, de l'Orb et de l'Aude.

7 3 unités : Collines viticoles biterroises et piscénoises ; Béziers et vallée de l'Orb ; Piémont et garrigues d'Aumelas de la Moure.

8 1 unité : Plaine viticole de l'Aude.

9 3 unités : Vallées de la Salesse et du Jaur ; Le Jaur et l'Orb en pied du Caroux ; Vallée de l'Orb et Bédarieux.



LE PAYSAGE, UN PATRIMOINE

Un bien commun

Les paysages sont un bien collectif intergénérationnel, les vecteurs d'une identité fédératrice et de sentiments positifs d'appartenance à une même culture sur un territoire. Supports spatiaux de l'activité humaine, les paysages qui n'ont pas vocation à être figés, intègrent aussi une dimension évolutive.

Un atout patrimonial et environnemental

Les paysages agricoles se caractérisent fréquemment par un aspect linéaire et



L'agriculture, une économie locale à fort potentiel

Plus d'un tiers des exploitations agricoles professionnelles sont engagées dans la commercialisation en circuits courts. Ces démarches de diversification des exploitations agricoles s'accompagnent d'offres agri-touristiques à l'échelle des exploitations et d'offres collectives en plein essor : points de vente directe, démarches labellisées d'accueil à la ferme, d'hébergement, de restauration, circuits de découvertes thématiques...

L'esthétique du paysage s'envisage comme une valeur ajoutée que peut offrir l'agriculture. Elle constitue un véritable support de communication, propice au développement économique des filières agricoles, à l'économie rurale et touristique par les emplois induits. Derrière ces traits communs, il appartient à chaque territoire de mettre en avant ses propres originalités paysagères.

L'AGRICULTURE HÉRAULTAISE

563 MILLIONS D'€
de poids économique

11.500 EMPLOIS
directs et à temps plein

*DRAAF LR 2013 (Produit Brut Standard)
Agreste 2010 (Unités de Travail Agricole)*



LE PAYSAGE, UN VECTEUR D'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Une valeur économique ?

Dans un contexte de crise économique, l'attractivité des territoires est devenue un enjeu essentiel pour les collectivités locales. Il n'est pas rare de retrouver dans l'expression de leurs attentes, un vocabulaire similaire à celui du monde de l'entreprise, comme en atteste la notion de "compétitivité des territoires". De fait, la concurrence se joue aujourd'hui dans leur capacité à attirer des publics spécifiques : entreprises, habitants, touristes. Dans cette stratégie,

l'image et l'identité sont essentielles, les paysages jouant un rôle crucial.

Agriculture et tourisme

Les activités touristiques et agricoles occupent une place de choix dans l'économie héraultaise. Ce dynamisme est le fruit d'une communication basée sur les paysages viticoles des grands sites et la qualité des productions agricoles locales.



régulier des cultures, une présence d'aménagements spécifiques à l'activité agricole et une typicité architecturale de ses villages. L'agriculture structure le paysage, contribue à la réduction des risques naturels (incendies, inondations), la lutte contre l'érosion des sols et au maintien de la qualité de l'eau. Les éléments constitutifs des paysages agricoles tels que les cultures, les murets, les talus, les aménagements hydrauliques et l'agro-forêt, participent au maintien de la biodiversité et des corridors écologiques.

Comment réussir la préservation de vos paysages ?

Entre 97 et 2012, l'urbanisation et autres grands ouvrages ont consommé plus de 7823 hectares. Soit 1,6 fois la ville de Montpellier ou l'équivalent de 10.956 terrains de football.

DGFIP Languedoc Roussillon 2014



DOCUMENTS D'URBANISME, LES BONNES PRÉCAUTIONS

L'emploi de mesures en matière d'inconstructibilité agricole tend à se généraliser dans les règlements et sur de vastes zones (de type Ap, A0 etc...) de l'espace agricole.

Cette volonté de préservation peut s'avérer contre-productive avec un effet "mise sous cloche". En effet, il est constaté sur les secteurs concernés l'accentuation de la déprise agricole, avec des projets agricoles bloqués, le développement de friches spéculatives et la dérégulation du marché foncier.

Son usage excessif s'avère d'ailleurs illégal d'après la décision de la Cour Administrative de Marseille dans un jugement du 30/07/2013, annulant l'approbation d'un PLU dans l'Hérault.

CONSTRUIRE LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE TERRITOIRE D'APRÈS SON AGRICULTURE ET SES PAYSAGES

Pour éviter la "co-errance" paysagère

Pour être en phase avec les préoccupations de société et les principes de développement durable, une collectivité locale se doit de privilégier une gestion globale de son territoire. Dès lors que la planification territoriale se limite à des logiques d'aménagement urbain (logements, zones d'activités...) ou de grands ouvrages structurants (réseaux de transports, réseaux énergétiques, sites industriels, carrières...), la cohérence spatiale et paysagère s'en trouve déséquilibrée. L'étalement urbain fragilise les

espaces, accentue les phénomènes de déprise agricole, de spéculation foncière des terres et le risque de conflits d'usages avec l'activité agricole.

Offrir les conditions adaptées à l'agriculture, composante majeure de vos paysages

La bonne connaissance des besoins agricoles individuels et collectifs de son territoire est précieuse. L'enjeu consiste à donner une lisibilité à moyen et long terme et de permettre aux exploitations agricoles de s'installer

> **Autres bénéfices notables d'une co-construction avec la profession agricole locale :**

- Coller au plus près de vos objectifs de protection des paysages et de développement rural du territoire.
- Renforcer votre légitimité dans les choix de planification du territoire et faciliter vos décisions au quotidien, en adéquation avec les besoins agricoles.
- Reconnaître la contribution de l'agriculture à vos paysages.
- Réduire les risques de contentieux juridiques en urbanisme.



et d'assurer leur développement.

La réalisation d'un diagnostic spécifique à l'agriculture du territoire vous permettra l'emploi judicieux des nombreux leviers existants : documents de planification territoriale, chartes paysagères, maîtrise foncière, outils juridiques, économiques et fiscaux, mais aussi de mobiliser vos partenaires privilégiés (indiqués en dernière page).

S'impliquer avec la profession agricole par la concertation

Malgré les mécanismes de concertations fixés par la loi, les choix engagés en matière de gestion

de territoire n'induisent pas nécessairement des décisions partagées.

Afin d'assurer une plus grande légitimité et réduire les risques de contentieux juridiques, il est essentiel de reconnaître l'apport sur le paysage des différents acteurs et la contribution majeure de l'agriculture.

La phase de concertation avec la profession agricole locale se doit de poser les bases d'un vrai dialogue sur les enjeux liés aux paysages, sans chercher à éviter les points de vue divergents. C'est par l'échange mutuel qu'il sera possible de bâtir un point de vue partagé sur vos enjeux architecturaux et paysagers et de les

traduire au sein de votre projet politique de territoire. Cela s'envisage comme un investissement à long terme. L'espace de dialogue constitue un socle favorable à l'émergence de projets, propices au développement et à l'attractivité des territoires.

.....
Pour tout conseil ou accompagnement, n'hésitez pas à solliciter vos partenaires paysages et développement indiqués en dernière page.
.....

> **Les astuces GTUA**

👉 Lors de l'élaboration de votre document d'urbanisme, n'hésitez pas à affirmer des limites claires à l'urbanisation, en travaillant les espaces de transition (dénivelés en terrasses, végétation, murets...). Le message à l'attention des spéculateurs est clair : ici commence notre paysage naturel !

👉 Affirmez les vocations réelles des sols de votre territoire, en affichant les zonages agricoles et naturels dans vos documents de planification.

👉 Dans le diagnostic agricole de votre territoire, faites recenser les besoins des exploitants et localisez les projets (constructions, aires de lavages, points de ventes collectifs, accessibilité des parcelles). Il vous sera plus aisé d'ajuster votre zonage et adapter le contenu du règlement. Tous les moyens sont bons : enquêtes terrain et/ou à dire d'experts, questionnaires.

👉 Optimisez le bâti agricole recensé sur votre espace agricole et naturel. Lors de vos réflexions sur l'éventualité de leur changement de destination, veillez préalablement à ce qu'il puisse bénéficier à un projet d'installation agricole individuel ou collectif. Le changement de destination étant soumis à l'avis conforme de la CDPENAF* ou de la CDNPS**, vous réduirez ainsi la fréquence de vos passages en commission. Grâce au diagnostic agricole, votre choix n'en sera que plus simple.

* Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
** Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

Vos partenaires paysages et développement

CONSEIL, ANIMATION TERRITORIALE

Chambre d'agriculture de l'Hérault
Pôle Agroenvironnement et Territoire
Maison des Agriculteurs
Mas de Saporta - CS 10010
34875 LATTES Cedex
04 67 20 88 00
contact@herault.chambagri.fr
www.herault.chambagri.fr

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault

19, rue Saint-Louis
34000 Montpellier
04 99 13 37 00
caue34@caue-lr.fr
www.caue-lr.fr/caue-herault

APPUI REGLEMENTAIRE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault
Service Agriculture Forêt
Bâtiment Ozone
181 Place Ernest Granier - CS 60556
34 064 MONTPELLIER CEDEX 2
04 34 46 60 00
ddtm-contact@herault.gouv.fr
www.herault.gouv.fr

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
5, rue Salle l'Evêque CS 49020
34090 Montpellier cedex 2
04 67 02 32 00
languedoc@culture.gouv.fr
www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Languedoc-Roussillon

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

Service Nature
520 allée Henri II de Montmorency
34064 MONTPELLIER
04 34 46 64 00
contact-dreal-langrouis@developpement-durable.gouv.fr
www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Conseil Départemental de l'Hérault
Département Environnement,
Aménagement rural et Agriculture
Hôtel du Département
1000, rue d'Alco
34087 Montpellier Cedex 4
04 67 67 67 67
agrirural@cg34.fr
www.herault.fr

Guide réalisé par



Sous la direction de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault et la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Gestion de projet et rédaction : Alexandre Pailhès, Hervé Durif et Laurent Thomas • Communication : Ingrid Dupuy ; Magali Migeon.

Avec le soutien de :

